

A CAPELLA !

LE BULLETIN MUNICIPAL DE LA CHAPELLE BÂTON – N°7

EDITO

LE MOT DU MAIRE

Voilà maintenant 2 ans que nous sommes en place dans un contexte singulier fait d'un quotidien incertain, quelquefois peu propice aux rencontres, nous confrontant tous à une flambée des prix et quelquefois des pénuries.

Pourtant, il nous faut nous projeter dans un avenir qu'on peut espérer radieux et où le vivre ensemble sera exaucé si nous nous retroussons les manches.

Dépassons la question de l'âge, oublions les différences liées au sol et cherchons à découvrir chez l'autre ce qu'il est.

Cet été, pendant une semaine, toute l'équipe municipale avec les associations, nous allons initier un jumelage avec l'Andalousie.

Flamenco, soirée tapas, ateliers pour apprendre, soirée concert, apéro/art...7 jours pour découvrir la diète méditerranéenne : une région historiquement pauvre, confrontée au climat depuis 2 décennies, qui a su conjuguer les bassines, l'éolien, le photovoltaïque et son patrimoine culturel en inscrivant à l'Unesco son identité.

Au son des guitares andalouses, avec les envoûtantes danseuses de flamenco, en dégustant des tapas ou en venant écouter des lectures de poésies en espagnol, nous voulons vous offrir un voyage l'espace de quelques jours.

Pour contacter la Mairie

Adresse : 2 rue Capella - 86250 La Chapelle-Bâton

Téléphone : 05.49.87.11.58.

Adresse mail : la-chapelle-baton@departement86.fr



Pascal GAGNOUX, nouvel agent communal de la commune.

Le contrat de William MABILEAU se terminant le 02 mai 2022 ; il lui a été proposé un nouveau contrat de 25h par semaine. Il a décliné l'offre car déjà sur un autre contrat sur une autre commune.

Il y a donc eu une création de poste en contractuel. Un recrutement a été lancé. Monsieur GAGNOUX Pascal, résidant sur la commune, a été retenu et a commencé son contrat le 02 mai 2022.

Il a commencé par faucher les bords de routes communales, entretenir le cimetière, les abords de la salle des fêtes.

Des conseillers numériques sur notre commune

A noter dans vos agendas, la date du prochain passage :

Mercredi 20 juillet 2022 de 9h à 12h à la Mairie

Organisé par la communauté de communes du Civraisien en Poitou, ce service a été pensé pour permettre à chacun :

- d'avoir les outils pour un quotidien
- de faire des recherches sur internet,
- de faire les démarches administratives et acquérir d'autres compétences.

Merci de confirmer votre participation au 06.02.09.81.84.

DANS CE NUMERO (PAGE 3)

**COMMÉMORATION
DU 8 MAI**

**RAPPEL : BRÛLAGE
DES VEGETAUX /
DEBROUILLAGES
INTERDITS**

**VŒUX DU MAIRE
POUR LA RENTRÉE
SCOLAIRE**

**ANTENNE
MOBILE EMPLOI**

LA COMMUNE

L'actualité de La Chapelle-Bâton

Délibérations du Conseil municipal

Délibérations prises lors des trois derniers conseils

Le conseil municipal, après délibération, a décidé de modifier les taux d'impositions pour 2022 comme suit :

	2021	2022
Taxe foncière (bâti)	25.13%	26%
Taxe foncière (non bâti)	25.45%	26%

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire a déposé des demandes de subventions pour les travaux d'investissements suivants :

- Curage du fossé ;
- Aménagement d'une salle club house ;
- Equipement de la cuisine de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis pour refaire les mains courantes du stade (poteaux en béton qui entourent le stade) ainsi que les bancs de touche d'un montant de 26 352€ TTC. La FAFA (Fond d'Aide au Football Amateur) propose une subvention dans la limite de 5 000€. Après délibération, le conseil municipal a décidé de ne refaire que les mains courantes.

Le conseil municipal a procédé au vote du budget 2022 de la commune. Après délibération, ce dernier a été accepté à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la voiture de fonction, volée en mars, n'a toujours pas été retrouvée et que l'assurance a expertisé la voiture à hauteur de 14 000€. Il présente un devis pour une nouvelle voiture d'un montant de 14 490€ TTC par le Garage Renault de Savigné.

Le conseil municipal donne un accord de principe pour cet achat mais charge Monsieur le Maire de revoir le devis avec le garage.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis de la STPR pour curer des fossés situés au lieu-dit « la Saunière » et aux « Aguettons » d'un montant de 2 259€ TTC. Après délibération, le devis a été accepté à l'unanimité.

Le conseil municipal, examinant les demandes de subventions, sollicité par l'ADMR, après délibération, a décidé d'octroyer une subvention de 520€ pour l'année 2022.

HISTOIRE - PATRIMOINE

Notre Histoire...

De Gencay, en passant par Sillars, Saint Macoux, Lizant, tous se plaisent à rappeler des souvenirs laissés par « chapelle bout de bois ». Les plus anciens vous parleront des bals sous le parquet, mais aussi de la folle épopée sportive, des jeux intervillages.

Ces succès qui sont encore dans la mémoire collective et honorent notre commune. Des hommes et des femmes, nombreux se sont investis dans un esprit communautaire. Persuadés que l'état d'esprit demeure, malgré bien des changements, nous vous invitons à collaborer à une réflexion autour :

Concours des maisons fleuries

Accueil nouveaux arrivants

Décoration du sapin de Noël

Boîte à livres

Jardin partagé

Vous êtes intéressés ? Vous souhaitez participer ?

Merci de contacter la mairie ou envoyer un mail à : a.capella86250@gmail.com

DIVERS

En Bref !

OUVERTURE DE LA MAIRIE

La mairie est ouverte :

Lundi de 15h à 18h

Mardi de 15h à 18h

Mercredi de 9h à 12h

Jeudi de 15h à 18h

Vendredi de 15h à 17h

Les permanences du maire et des adjoints seront organisées sur rendez-vous auprès de la secrétaire de mairie.

COVID19 : Où se faire vacciner ?

- Pharmacie MODERNE (A côte du Super U à Civray)
- Pharmacie Quereaux-Chataigner (Centre-ville à Civray)
- Pharmacie de Savigné (Centre commercial Intermarché à Savigné)

POINT INFOS

Fermeture Mairie

La Mairie sera fermée pour les congés d'été du 11 au 15 juillet et du 08 au 19 Août .

Journée chemin

Afin de remettre les chemins de la commune en état, le conseil municipal propose une journée chemins.

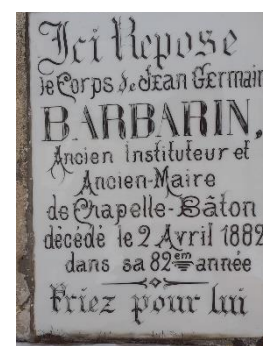
Elle se fera le samedi 24 septembre et se terminera par un repas champêtre partagé.

Merci de confirmer votre participation auprès de Monsieur le Maire au 06.61.93.23.25.

Résultat concours Notre Histoire du bulletin précédent : malgré une participation assidue, aucun gagnant.

Rappel de l'énigme :

2 maires ont un point commun avec notre Maire Jean-Michel MERCIER mais lequel ? La réponse : enseignant.



INTERCOMMUNALITÉ ET COMMUNE***L'actualité du Civraisien en Poitou***

Le 29 juin 2021, la communauté de communes du civraisien en Poitou votait à l'unanimité la mise en place de la taxe de séjour. Toutefois, il fallait attendre janvier 2022 pour voir une organisation prendre place.

La taxe de séjour a pour objectif de ne pas faire supporter au seul contribuable local les frais liés au tourisme. Les recettes de la taxe de séjour sont entièrement affectées à la promotion du tourisme de la collectivité perceptrice (Article L. 2333-27 du CGCT).

L'attractivité de notre territoire suscite un tourisme en pleine croissance à en juger tant la fréquentation de certains sites (Vallée des singes, Abbaye de Charroux, le Cormenier mais aussi les nuitées dans les différents hébergements proposés sur le territoire.

Cette fréquentation est le résultat d'un investissement réel, pas toujours perçu néanmoins, de la part notamment de la communauté de communes.

Depuis l'office du tourisme, en passant par la communication mais aussi le personnel mis à disposition, c'est un coût réel entièrement supporté jusque-là par les contribuables locaux.

Dans un souci d'équité, il devenait raisonnable de faire supporter au voyageur une « participation » à cet investissement et ainsi demander aux hébergeurs de collecter cette taxe, soit 70 centimes par personne pour une nuitée.

Un nouvel impôt diront certains, une forme de justice sociale diront les autres !!

Pour ma part, consommateur de voyages et trouvant un intérêt aux investissements réalisés, je veillerai à ce que cette organisation soit respectée.

Sécheresse : restrictions d'eau

Depuis le 20 mai 2022, le préfet a mis en place des restrictions d'eau pour notre département.

Ces mesures concernent les usages publics et privés à partir du réseau d'eau potable.

Sont interdits :

- l'arrosage des pelouses et massifs fleuris,
- l'arrosage des espaces verts,
- le remplissage et la vidange des piscines privées,
- le lavage des véhicules par des professionnels (sauf avec du matériel haute pression et avec un système équipé d'un système de recyclage de l'eau),
- le lavage des véhicules à domicile,
- le nettoyage des façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées (sauf si réalisé par une collectivité ou une entreprise de nettoyage professionnel),
- l'alimentation des fontaines publiques et privées d'ornement en circuit ouvert.

Sont réduits ou interdits les arrosages des golfs selon les conditions fixées.

Sont interdits entre 11h et 18h :

- l'arrosage des jardins potagers,
- l'arrosage des terrains de sport.

DÉCOUVREZ DANS LA COMMUNE**COMMÉMORATION
DU 8 MAI**

La commémoration a eu lieu en présence de Monsieur le Maire, des adjoints et des anciens d'AFN entourés de plusieurs personnes.

A l'issue de cette cérémonie, un moment de convivialité a été organisé par la commune.

**RAPPEL : BRÛLAGE DES
VEGETAUX /
DEBROUSSAILLAGES
INTERDITS**

Nous vous rappelons que le brûlage des végétaux est interdit selon l'arrêté préfectoral n°2017-SIDPC-014.

En effet, « le brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels des déchets verts est interdit toute l'année sur l'ensemble du département de la Vienne ».

Toutefois, une dérogation a été introduite dans cet arrêté à l'article 12.

Pour plus de précisions, l'arrêté est affiché en Mairie.

**VŒUX DU MAIRE POUR
LA RENTRÉE**

Et pourquoi pas !

2 années sans la cérémonie des vœux nous ont privés d'une rencontre notamment avec les nouvelles familles qui viennent de s'installer.

Sans tricher, car le mois de septembre débute une nouvelle année chez les enfants....Rendez-vous samedi 24 septembre 2022 pour ces vœux !

Une invitation vous parviendra dans votre boîte aux lettres pour vous préciser le lieu et l'heure de ce moment de convivialité.

**ANTENNE MOBILE
EMPLOI**

A compter du mois de septembre 2022 (date restant à définir) l'antenne mobile (camion bureau) mis en place par l'association pluri services sera présente une demi-journée sur le parking de la Mairie.

Cette antenne mobile aura pour mission d'aller à la rencontre des personnes en recherche d'emploi, de proposer des parcours d'insertion et de rencontrer des potentiels clients afin de leur proposer des candidats locaux.

Vous pourrez aussi retrouver dans le camion la Mission Locale.



Publication de la Mairie de la Chapelle-Bâton
Directeur de la publication : Jean-Michel MERCIER (Maire)
Directrice de la rédaction : Ophélie PASQUET (Conseillère municipale)

Réalisation : Commission communication du Conseil municipal
Crédits photos : Pascale
Impression : Mairie
Distribution : élus de la commune

LES ACTIVITÉS PROPOSÉES PAR LES ASSOCIATIONS

Le comité des fêtes

La Chapelle-Bâton
86250
Le comité des fêtes
Dimanche 3 Juillet
RANDONNEE

Matin: Randonnée pédestre - VTT
Départ du stade à partir de 8h00
Merci d'emmener votre gobelet
Tarif : - Marche : 3€ - VTT : 5 €

Café chaud
Ravito - Apéro

Marche/Trail : 9 / 13 / 17 km
VTT : 17 / 21 / 33 / 44 km
(port du casque obligatoire)

Midi: Pique-nique tiré de votre sac
autour de la salle des fêtes
Plancha à disposition

Après-midi: ~15h00: Pétañque
tarif : 8€ par équipe
Exposition de dessins d'enfants

Soirée: Paëlla: 19 €

Inscription au: 06 20 78 71 17 ou 05 49 87 19 77
ou comitedesfetes.lachapellebaton@gmail.com

Buvette

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique

La Chapelle-Bâton
86250
Samedi 13 Août
Vide Greniers

de 7h00 à 18h00
1€ du mètre

Possibilité de laisser les véhicules derrière les stands
Renseignements, **réservations**, vide greniers:
Tel: 05 49 87 28 67 ou 06 20 91 59 63

Midi: Plateau repas
Animation Majorettes
Soirée: Cochon à la broche
Réservation: tel: 06 20 78 71 17 ou
comitedesfetes.lachapellebaton@gmail.com

23 h: **Feu d'Artifice** **Buvette**

Organisé par le comité des fêtes

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique

L'Union Sportive de la Chapelle-Bâton

- Reprise des entraînements seniors le jeudi 11 Août à 19h30 (Présence à partir de 19h)
- Repas annuel des sports le samedi 26 novembre 2022 à partir de 20h à la salle des fêtes (sous réserve de conditions sanitaires correctes)

UNION SPORTIVE LA CHAPELLE BÂTON
TOI AUSSI VIENS JOUER DANS MON CLUB

POUR LES JEUNES TOUS LES MARDIS ET VENDREDIS AU STADE DE LA CHAPELLE BÂTON

3 SÉANCES ESSAIS GRATUITES

Des éducateurs et éducatrices diplômés pour un apprentissage du foot dès 6 ans.
Des équipes et des matchs dans toutes les catégories d'âge.
Une école de foot depuis 2010 agréée Label Argent par la Fédération Française de Foot.

OU REJOINS L'EFFECTIF SENIOR !

06 48 09 46 97 (Rémi)
06 64 66 14 53 (Cécile)

ÉCOLE FÉMININE DE FOOTBALL 2018 - 2021

UNION SPORTIVE DE LA CHAPELLE-BÂTON

FOOTBALL FÉMININ SENIORS FÉMININES DE 17 ANS À...

LE CLUB DE FOOTBALL DE LA CHAPELLE-BÂTON RECRUTE !

L'esprit d'équipe c'est partager sa passion ensemble

CONTACTS
accueil garanti
COACH TRISTAN: 06.88.48.38.00
PASCAL BOUCHET: 07.70.10.79.28
REMI BERNARDEAU : 06.48.09.46.97
CÉCILE PROVOST: 06.64.66.14.53

Le samedi 17 décembre à 15h à la salle des fêtes :

Spectacle gratuit pour tous. Il sera présenté par la CIE de la Trace
« Petites histoires de grand courage »

JULLET : SEMAINE « ESPAGNOLE »

CONCERT
GASTRONOMIE
DANSE
ATELIERS D'ARTS
ECHANGES

RÉSERVEZ LA DATE - SAVE THE DATE

LA SEMAINE ESPAGNOLE

Le 8 juillet

10.00/ 12.30 : ateliers cuisine franco-espagnols. Apprendre à cuisiner avec les épices, le poisson... mais aussi le farci poitevin et le broyé.

14.00/ 15.00 : ateliers folklore franco-espagnol

Apprendre à danser le flamenco, bourrée, jouer d'instruments

15.00/ 16.00 : ateliers costume et maquillage franco-espagnol

Parallèlement, de 10.00 jusqu'à 18.00 ateliers en continu : calligraphie, bronze, mosaïque, céramique, émaux, macramé, tableau en tissu.

20.00/ 23.00 soirée espagnole : spectacle de flamenco et dégustation de tapas

Du 9 au 14 juillet

18.00/ 19.30 atelier mosaïque

20.00/ 21.30 apéro art : découverte en alterné de peintres espagnols et de poètes autour d'un apéro en présence de conteurs et de conférenciers

Le 15 juillet

18.00 /18.30 accueil de la délégation espagnole et signature de la charte Amistad

18.30/ 19.30 Conférence sur l'Andalousie

20.00/ 21.00 concert guitare chant dans l'église

De la participation aux ateliers à la soirée folklorique en passant par l'écoute des poèmes déclamés dans la langue de Cervantes et la découverte de peintres espagnols et de leurs travaux, les organisateurs vous inviteront à financer un projet de plantation d'orangerie avec le lycée agricole de Benalupe.

Grâce à vos dons lors de votre participation aux différentes activités organisées le projet pourra voir le jour.

Pensez à réserver vos places sur le lien suivant <https://urlz.fr/iEYO> ou à la Mairie